



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	35	13	1

**OBJET : 00-6 - QUARTIER DES
COMBES - 1ÈRE AVENUE - PARCELLES
DP 164, 273, 275, 269P POUR
1.371 M² ENVIRON - ACQUISITION A
L'EURO SYMBOLIQUE AUPRES DE LA
PROPRIÉTÉ ALTAREA COGEDIM**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

692/13

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le **21/02/13**
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le **28 FEV. 2013**

Pour le Maire,

Le Directeur Général des
Services

Stéphane PINTRE

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 15 février 2013

Le vendredi 15 février 2013 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 08/02/2013, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Martine SAVALLI, Mme Khéra BADAOU, M. Jonathan GENSBURGER, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

Procurations

Mme Cléa PUGNAIRE à M. Eric PAUGET
M. Jacques GENTE à M. Jean LEONETTI
M. André PADOVANI à Mme Françoise THOMEL
Mme Edith LHEUREUX à Mme Anne-Marie BOUSQUET
M. Jean-Pierre GONZALEZ à M. Alain BIGNONNEAU
M. Henri CHIALVA à Mme Angèle MURATORI
M. Jacques BAYLE à M. Audouin RAMBAUD
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER
M. Matthieu GILLI à M. Jonathan GENSBURGER
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : Mme Anne-Marie DUMONT

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GENSBURGER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

00-6 - QUARTIER DES COMBES - 1ÈRE AVENUE - PARCELLES DP 164, 273, 275, 269P POUR 1.371 M² ENVIRON - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE AUPRES DE LA PROPRIÉTÉ ALTAREA COGEDIM

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS

La société ALTAREA COGEDIM a réalisé un immeuble sur les parcelles cadastrées DP 164, 271, 273, 275, et 269 sises 1^{ère} Avenue Quartier des Combes laissant un délaissé de voirie d'environ 1.371 m² en nature de trottoir, chaussée et giratoire.

La société ALTAREA COGEDIM ou ses ayants droits, n'ayant pas vocation à entretenir, maintenir en état, faire acte de police ou assurer l'éclairage d'un espace intégré dans le domaine public communal, a proposé par courrier du 9 octobre 2012 réitéré par courrier du 14 janvier 2013 de céder pour un euro à la Commune ledit délaissé conformément à l'avis de France Domaine du 14 novembre 2012.

Dans le cadre de l'incorporation dans le domaine public de ce délaissé de voirie, s'agissant d'une régularisation administrative, il n'est pas envisagé de travaux.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **APPROUVE** l'acquisition d'une emprise de 1.371 m² environ cadastrée section DP 164, 273, 275 et 269p pour un euro ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes y relatifs à intervenir ;
- **DIT** que les dépenses d'enregistrement de l'acte relatives à cette acquisition seront imputées sur les crédits du BP 2013.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.00-6 - QUARTIER DES COMBES - 1ÈRE AVENUE - PARCELLES DP 164, 273, 275, 269P POUR 1.371 M² ENVIRON - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE AUPRES DE LA PROPRIÉTÉ ALTAREA COGEDIM -

Date de transmission de l'acte : 28/02/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 28/02/2013

Numéro de l'acte : DCM692-13 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20130215-DCM692-13-DE

Date de décision : 15/02/2013

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.1. Acquisitions